

CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

Fonds commun de placement non coordonné de droit français
Prospectus simplifié

CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Fonds commun de placement non coordonné de droit français

PARTIE A - STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- Code ISIN : FR0010147603
- Dénomination : CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE
- Forme juridique : FCP de droit français
- Compartiments/nourricier : cet OPCVM est un nourricier du FCP Carmignac Investissement
- Société de gestion : CARMIGNAC GESTION
- Délégué de gestion comptable : CACEIS FASTNET
- Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé le 3 janvier 2005 pour une durée de 99 ans
- Dépositaire : CACEIS BANK
- Centralisateur des ordres de souscription et rachat : CACEIS BANK
- Commissaires aux comptes : Cabinet Patrice VIZZAVONA et KPMG AUDIT
- Commercialisateur : CARMIGNAC GESTION

Société de gestion du fonds maître: Carmignac Gestion
Dépositaire du fonds maître : CACEIS Bank

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

■ **CLASSIFICATION**

Diversifié

■ **OBJECTIF DE GESTION**

Carmignac Investissement Latitude est un fonds nourricier du fonds maître Carmignac Investissement dont l'objectif de gestion est pour rappel :

«Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales avec un profil de risque comparable à celui de son indicateur de référence, l'indice mondial MSCI AC World Free Index, converti en euros. La gestion vise à surperformer son indicateur de référence, avec une volatilité comparable à ce dernier.»

Carmignac Investissement Latitude pourra avoir une performance substantiellement décorrélée de celle de son maître du fait de son intervention sur les marchés à terme pour couvrir partiellement ou intégralement le risque action de son maître en cas d'anticipation d'évolution défavorable de ces marchés. Il pourra également intervenir sur ces marchés pour sur ou sous exposer le fonds nourricier par rapport à son maître sur les marchés taux et devises.

■ **INDICATEUR DE REFERENCE :**

L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC World Free Index, converti en euros. (Même indicateur que celui du maître)

Cet indice ne définit pas de manière restrictive, l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds. Le risque de marché du fonds est en moyenne comparable à celui de son indicateur de référence.

L'indice Morgan Stanley Capital Investment All Countries World Free Index est calculé en dollars et coupons non réinvestis par Morgan Stanley (code Bloomberg : MXWD) et converti en euros. Cet indice regroupe environ 2402 titres représentants des entreprises internationales (données au 30/09/2004).

■ **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Carmignac Investissement Latitude est un FCP nourricier investi en permanence et en totalité en parts A (ISIN FR0010148981) du FCP Carmignac Investissement, avec à titre accessoire des liquidités.

Dans le but de parvenir à son objectif de gestion, le fonds nourricier pourra intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré, modifiant ainsi de manière importante son exposition par rapport à un simple investissement en direct dans le fonds maître.

Les opérations visant à réduire l'impact négatif sur le fonds d'une baisse des marchés boursiers pourront inclure des instruments à termes fermes ou conditionnels, sur indices actions, sur taux d'intérêt, sur devises, et sur leurs volatilités respectives.

Ainsi, en cas d'anticipations baissières sur certains marchés actions, le gérant du fonds pourra décider de couvrir tout ou partie de l'exposition au risque actions du fonds maître. L'exposition aux marchés actions du nourricier pourra donc varier entre 0% et 100% de l'actif.

Le fonds nourricier pourra intervenir sur les instruments financiers à terme en vue d'exposer ou de couvrir le fonds aux marchés de taux d'intérêt par rapport au fonds maître. Ainsi le fonds pourra soit se surexposer soit couvrir totalement ou partiellement son exposition aux marchés de taux par rapport à son maître, essentiellement via les instruments à terme sur marchés réglementés, en fonction des anticipations du gérant du fonds nourricier relativement à l'allocation d'actifs du fonds maître.

La sensibilité globale du fonds nourricier et du fonds maître aux produits et instruments de taux d'intérêt, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, pourra varier entre -4 et +5.

Le fonds nourricier pourra se surexposer ou se sous-exposer à une ou plusieurs devises par rapport à son fonds maître, via essentiellement des opérations d'achat ou de vente à terme, ou sous forme conditionnelle, via des options d'achat ou de vente, en fonction des anticipations du gérant relativement aux positions résultant de l'allocation d'actifs du fonds maître.

Dans tous les cas, les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du fonds, étant précisé que l'engagement de l'actif au niveau du fonds nourricier prend en compte les opérations effectuées, le cas échéant, par le fonds maître Carmignac Investissement.

Les opérations d'IFT sur devise se feront dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif du fonds.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître

La politique de gestion se veut dynamique portant essentiellement sur les actions françaises et étrangères des places financières du monde entier, sans exclure d'autres valeurs mobilières.

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

Sous réserve des maximas réglementaires, Carmignac Investissement est exposé en permanence à hauteur de 60% de l'actif au moins en actions de la zone euro et/ou internationaux et des pays émergents.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPCVM (actions, diversifiés, obligataires, monétaires...) basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), pourra varier en fonction des anticipations du gérant.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.

La gestion du fonds étant active et discrétionnaire, l'allocation d'actifs pourra différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille pourra varier entre moins 4 et plus 5.

En particulier la sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêt pourra différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en%) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt. La sensibilité du portefeuille pourra varier entre moins 4 et plus 5.

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60% de l'actif net au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux et notamment pour une part qui pourra être importante sur les pays émergents.

Le FCP pourra être investi dans des obligations à taux fixe, des titres de créances négociables, des obligations à taux variables et indexées sur l'inflation des marchés de la zone euro et/ou internationaux et/ou émergents. Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en OPCVM.

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts, à des emprunts d'espèces en vue d'optimiser la trésorerie du fonds.

Le FCP pourra de manière ponctuelle effectuer des opérations de prêts de titres, afin d'optimiser les revenus de l'OPCVM.

Le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme (actions, taux, change), fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du fonds.

Le gérant pourra investir ponctuellement sur des titres intégrant des dérivés (warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, certificats indexés sur la volatilité des marchés d'actions) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

■ PROFIL DE RISQUE

L'utilisation des instruments financiers à terme dans le fonds nourricier est susceptible de modifier l'exposition et de fait le profil de risque du FCP nourricier par rapport au profil de risque de l'OPCVM maître, le FCP Carmignac Investissement.

Le Fonds sera investi dans le FCP Carmignac Investissement ainsi que dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces OPCVM et instruments financiers connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions et d'obligations et qu'elle peut varier fortement. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : Le fonds peut être exposé jusqu'à 100% au risque actions des marchés de la zone euro et/ou internationaux et des pays émergents, sans dépasser l'exposition actions du fonds maître Carmignac Investissement. En conséquence, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions. En outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux d'intérêt : le fonds est exposé au risque de taux d'intérêt des marchés de la zone euro et/ou internationaux et/ou émergents via des investissements dans des instruments financiers. Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations privées ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur (Credit Default Swaps) peut baisser. La valeur liquidative du

fonds peut baisser. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade ». La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » (France notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's et Moody's).

Risque de change : le FCP est exposé au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'instruments financiers libellés en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change ainsi que des opérations de change à terme de devise.

Liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

■ SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs internationales (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

Du fait de l'exposition du fonds maître sur le marché des actions, la durée recommandée de placement dans le fonds nourricier est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

■ COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc...

Frais à la charge de l'investisseur prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximum de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	4%- Taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
--	--------------------------------------	-------

Cas d'exonération : souscriptions effectuées par le FCP nourricier Carmignac Investissement Latitude dans le FCP maître Carmignac Investissement.

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,5% TTC – Taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Néant

Rappel des Commissions de souscription et de rachat de l'OPCVM maître

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc...

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximum de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Part A : 4% Taux maximum

Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM maître

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux	Actif net	Part A : 1,5% - Taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	10% maximum de cette sur-performance lorsqu'elle est constituée. *
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Bourse France : 0,3% TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1% TTC Bourse Etrangère : 0,4 % TTC par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1% TTC

* La commission de sur-performance :

La commission de sur-performance est basée sur la performance du FCP.

La performance du fonds commun de placement est calculée en mode actuariel au jour le jour par rapport au 1er janvier de chaque exercice.

Si, sur l'année civile, la performance du fonds commun de placement (calculée coupon brut réinvesti) dépasse 10% une provision quotidienne de 10% de cette sur-performance est constituée.

En cas de réduction de cette sur-performance, une reprise

quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette réduction sur les dotations constituées depuis le début de l'année.

Cette provision est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

REGIME FISCAL

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul et de publication de la valeur liquidative avant 18 heures et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Les demandes de souscriptions et de rachats collectées par Carmignac Gestion avant 18h sont précentralisées par Carmignac Gestion et exécutées dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les opérations de souscription-rachat résultant d'un ordre transmis au delà de l'heure limite mentionnée sur le prospectus (late trading) sont proscrites. Les ordres de souscription-rachat reçus après 18 heures seront considérés comme ayant été reçus le jour de calcul et de publication de la valeur liquidative suivant.

ETABLISSEMENTS EN CHARGE DU RESPECT DE L'HEURE LIMITE DE CENTRALISATION INDIQUEE DANS LE PARAGRAPHE CI-DESSUS

CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert, 75013 Paris et CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme, 75001 Paris.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

AFFECTATION DU RESULTAT

FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons courus.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Quotidienne;

Le calendrier de référence servant à déterminer les jours de publication de la valeur liquidative est le calendrier légal des jours fériés au sens de l'article L.222- 1 du Code de Travail français.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

CARMIGNAC GESTION, Bureaux : 24, place

Vendôme 75001 Paris. La valeur liquidative est communiquée 24 H sur 24 H par appel au numéro 33 (0)1 42 61 62 00, affichée chez CARMIGNAC GESTION. La valeur liquidative sera publiée sur le site Internet de CARMIGNAC GESTION : www.carmignac-gestion.com

CARMIGNAC GESTION – 24, Place Vendôme – 75001 Paris – E-mail : carmignac@carmignac-gestion.com

■ **DEVISE DE LIBELLE DES PARTS OU ACTIONS**

Euro

■ **DATE DE CREATION**

Le Fonds a été agréé par l'AMF le 23 décembre 2004. Il a été créé le 3 janvier 2005 pour une durée de 99 ans (quatre vingt dix neuf ans)

■ **VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE**

La valeur liquidative d'origine est de 100 euros.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

■ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM**

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme

75001 PARIS

e-mail : carmignac@carmignac-gestion.com

Le prospectus complet est disponible sur le site www.carmignac-gestion.com

Contact : Direction du marketing et de la communication

Tel : 33 (0)1.42.86.53.35

Fax : 33 (0)1.42.86.52.10

Date de publication du prospectus : 20/05/2010

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

■ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM MAITRE**

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme

75001 PARIS

e-mail : carmignac@carmignac-gestion.com

Le prospectus complet est disponible sur le site www.carmignac-gestion.com

Contact : Direction du marketing et de la communication

Tel : 33 (0)1.42.86.53.35

Fax : 33 (0)1.42.86.52.10

Date de publication du prospectus : 01/03/2010

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

■ **DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE DE VOTE DE LA SOCIETE DE GESTION ET SA MISE EN ŒUVRE**

Le document "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPCVM qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent être consultés à son siège social :

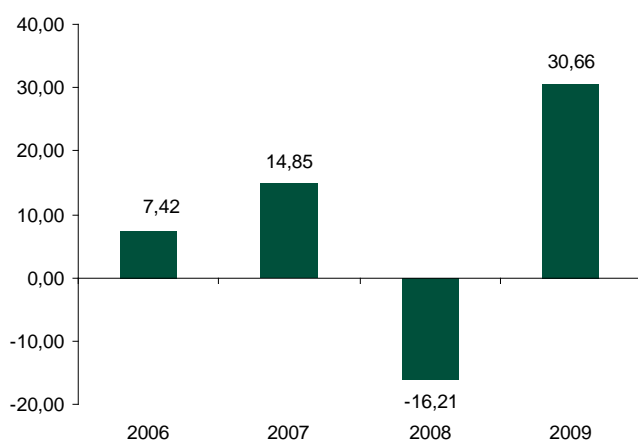
PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2009 en Euro

Part C :

FR0010147603

Performances annuelles en %



Performances annualisées en Euro	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	30,66%	7,91%	14,54%
Indicateur de référence composite : MSCI AC World Free Index	27,42%	-9,19%	-0,06%

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel :

Frais et informations sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Frais facturés à l'OPCVM

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	5,67%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement*	5,67%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	n/a
Autres frais facturés à l'OPCVM	%
Commission de surperformance	n/a
Commission de mouvement	n/a
Total facturés à l'OPCVM	6,17%

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
OBLIGATION	Néant

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autre frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié. L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.